Nations Unies A/62/180

Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 72 a) de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'état et les activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage contient les recommandations que le Conseil d'administration a adoptées à sa douzième session, tenue à Genève du 12 au 16 février 2007, et que la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, a adoptées le 21 mars 2007. Il met à jour le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session (A/61/751).

* A/62/150.

07-44809 (F) 150807 230807

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Mandat du Fonds	1	
II.	Gestion du Fonds et Conseil d'administration	2–3	
III.	Bénéficiaires	4	
IV.	Cycle d'approbation des aides financières	5–10	
	A. Recevabilité de nouvelles demandes et processus de sélection	5–8	
	B. Contrôle et évaluation par le Conseil et par le secrétariat	9–10	
V.	Douzième session du Conseil d'administration	11–51	
	A. Situation financière du Fonds	17	
	B. Examen des aides financières au titre de voyages approuvées en 2006	18–21	
	C. Examen des aides financières au titre de projets approuvées pendant la période allant de 2001 à 2006	22–23	
	D. Examen des nouvelles demandes d'aides financières au titre de voyages et recommandations	24–29	
	E. Examen des nouvelles demandes d'aides financières au titre de projets et recommandations	30–33	
	F. Collecte de fonds	34–40	
	G. Examen général des activités du Fonds	41–46	
	H. Sensibilisation	47–51	
VI.	Mise en œuvre des recommandations adoptées à la douzième session	52	
VII.	Évaluation du fonctionnement du Fonds	53–54	
VIII.	Évaluation des besoins pour 2008	55	
IX.	Comment verser des contributions au Fonds	56	
X.	Conclusions et recommandations	57–58	
Annexe			
	Liste des aides financières au titre de projets approuvées par le Conseil d'administration à sa douzième session		15

I. Mandat du Fonds

1. Par sa résolution 46/122 en date du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a établi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage en vue, d'une part, de recueillir des contributions volontaires provenant de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées et publiques et de particuliers et, d'autre part, d'aider les représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions qui s'occupent de questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en leur fournissant une assistance financière, et d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration

2. En application de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, le Fonds est administré par le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et assisté par un conseil d'administration, conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies applicables aux fonds généraux d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire.

3. Le Conseil d'administration se compose de cinq spécialistes qui ont l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, des formes contemporaines d'esclavage, et qui siègent à titre personnel. La liste des membres actuels du Conseil, nommés par le Secrétaire général pour un mandat renouvelable de trois ans en consultation avec le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, s'établit comme suit : José de Souza Martins (Brésil), Prateep Unsongtham Hata (Thaïlande), Cheikh Saad-Bouh Kamara (Mauritanie, Président), Gulnara Shahinian (Arménie) et David Weissbrodt (États-Unis d'Amérique).

III. Bénéficiaires

4. Selon les critères de sélection adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, peuvent se prévaloir d'une aide du Fonds : a) des représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant des formes contemporaines d'esclavage, qui, de l'avis du Conseil d'administration, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds et qui pourraient aider le Groupe de travail à mieux comprendre les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage; b) des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

IV. Cycle d'approbation des aides financières

A. Recevabilité de nouvelles demandes et processus de sélection

5. Les demandes d'aide au titre de voyages et de projets pour 2007 devaient être présentées au plus tard le 15 septembre 2006. Les demandes recevables parvenues au secrétariat ont été examinées par le Conseil à sa douzième session, qui s'est tenue à Genève du 12 au 16 février 2007. Les recommandations adoptées par le Conseil à cette session ont été approuvées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, le 21 mars 2007. Les aides devaient être versées en avril/mai 2007. Les bénéficiaires d'aides au titre de voyages approuvées provisoirement participeront à la session du Groupe de travail si celle-ci se tient à Genève en 2007. Les bénéficiaires d'aides au titre de projets seront priés de remettre, le 1er novembre 2007 au plus tard, au secrétariat du Fonds un rapport descriptif et un rapport financier sur l'emploi des fonds qui leur auront été versés. Les organismes à même d'apporter la preuve qu'il leur est impossible de présenter à cette date des rapports finals seront priés de soumettre à cette date des rapports intérimaires et les rapports finals le 1er janvier 2008 au plus tard. Aucune aide nouvelle ne peut être accordée tant qu'il n'a pas été rendu compte de manière satisfaisante de l'emploi des aides versées précédemment.

6. La date limite pour la présentation de demandes d'aide au titre de voyages et de projets pour 2008 est fixée au 15 septembre 2007. Le Conseil d'administration examinera les demandes recevables à sa treizième session, qui doit se tenir à Genève du 4 au 8 février 2008.

7. Le secrétariat vérifie la conformité des formules de candidature recevables aux critères de sélection approuvés et, si nécessaire, sollicite de l'organisation un complément d'information. Il consulte également, le cas échéant, les organismes et réseaux spécialisés dont les noms sont donnés comme références. Il résume et analyse ensuite l'ensemble du dossier à la lumière des critères de sélection de façon à faciliter la tâche du Conseil d'administration. À sa session annuelle, le Conseil examine toutes les demandes jugées recevables, y compris la formule de candidature initiale, le résumé analytique élaboré par le secrétariat et toute autre information pertinente. Il formule ensuite des recommandations à l'intention du Secrétaire général conformément aux directives du Fonds et du Conseil. Après la session, le secrétariat revoit toutes les recommandations du Conseil pour s'assurer qu'elles sont conformes aux règles et règlements applicables de l'ONU dans les domaines administratifs et financiers. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, approuve les recommandations jugées acceptables ainsi que toutes nouvelles pratiques optimales identifiées au cours de la session annuelle.

8. Les organisations bénéficiaires sont priées d'accepter toutes les conditions dont sont assorties les aides financières, notamment l'obligation qui leur est faite des rapports descriptifs et financiers sur l'utilisation des fonds dans un délai donné. Après avoir reçu cette confirmation, le secrétariat du Fonds demande aux services financiers de l'Office des Nations Unies à Genève de verser sans retard l'aide financière accordée au projet considéré. En cas d'aide au titre de voyages, le bénéficiaire reçoit un billet d'avion, qu'il retire à une agence de voyages proche de son domicile puis, à son arrivée à l'endroit où se déroule la session du Groupe de travail, un chèque d'un montant égal à l'indemnité de subsistance.

B. Contrôle et évaluation par le Conseil et par le secrétariat

9. Le secrétariat examine l'ensemble des rapports descriptifs et financiers reçus des organisations bénéficiaires quant à l'emploi des aides financières préalablement versées et sollicite, au besoin, de ces organisations un complément d'information. Il peut demander d'autres renseignements sur l'organisation ou sur le projet concerné au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, s'il est présent sur le terrain, et à d'autres bureaux locaux des Nations Unies tels que ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les aides au titre de voyages sont contrôlées attentivement avant et durant la session du Groupe de travail. Les bénéficiaires sont invités à joindre au rapport qu'ils doivent remettre le texte de toute déclaration faite par eux au cours de la session.

10. Le Conseil d'administration et le secrétariat procèdent à l'évaluation de la façon suivante :

a) À sa session annuelle, le Conseil d'administration examine la suite donnée aux aides financières accordées au cours des années précédentes au titre de voyages et de projets. S'il est satisfait du rapport présenté par une organisation, il recommande que l'on close le dossier. En revanche, lorsque le rapport n'est pas complet, il recommande que l'on demande un complément d'information à l'organisation. Aucune aide financière nouvelle ne peut être accordée à ladite organisation si le Conseil d'administration n'est pas satisfait des rapports qu'elle a soumis;

b) Les membres du Conseil d'administration peuvent également se rendre sur le lieu où sont réalisés les projets financés par le Fonds, dans leur région géographique; le secrétariat du Fonds peut faire de même;

c) Au besoin, les membres du Conseil d'administration, qui sont des experts des Nations Unies réputés dans le domaine des formes contemporaines d'esclavage, entrent directement en contact avec les responsables du projet sur le terrain, durant les sessions du Conseil d'administration ou lors des réunions sur les droits de l'homme pertinentes, afin de mieux évaluer l'utilisation des aides financières accordées. Le secrétariat rencontre également des responsables de projet;

d) Les organisations qui fournissent des références et les représentants de réseaux spécialisés peuvent également être invités à assister à la session du Conseil d'administration afin, notamment, de fournir des renseignements complémentaires sur tel ou tel projet ou organisation, répondre aux questions du Conseil d'administration et donner des éclaircissements sur leurs activités;

e) En ce qui concerne les aides au titre de voyages, le Président ou un autre membre du Conseil d'administration assiste à la session du Groupe de travail pour rencontrer tous les bénéficiaires présents et mesurer l'utilité de leur participation aux débats. Le Conseil des droits de l'homme prendra une décision concernant l'avenir du Groupe de travail à sa session de septembre 2007.

V. Douzième session du Conseil d'administration

11. Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a tenu sa douzième session au Palais Wilson à Genève du 12 au 16 février 2007. M. Ibrahim

Wani, chef du Service de la recherche et du droit au développement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a ouvert la session. Au nom de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Wani a adressé ses félicitations à M. Kamara et à M. de Souza Martins, qui arriveraient l'un et l'autre au terme de leur dernier mandat au Conseil à la fin de 2007, pour avoir de nombreuses années durant donné des conseils éclairés et combattu sans relâche les formes contemporaines d'esclavage. Il a appelé l'attention des membres du Conseil sur la récente évaluation du Fonds demandée par le Haut-Commissariat sur recommandation du Conseil à sa précédente session et entreprise par le Bureau des services de contrôle interne, en jugeant important qu'ils participent à cet examen.

12. Les cinq membres du Conseil étaient présents et ont réélu M. Kamara Président.

13. Le Conseil a tenu 10 séances, au cours desquelles il a examiné les informations réunies par le secrétariat concernant la situation financière du Fonds, les efforts pour collecter des fonds, les demandes de nouvelles aides au titre de voyages et de projets, les suites données aux recommandations adoptées à sa onzième session, l'application des recommandations approuvées de 2001 à 2006, y compris en ce qui concerne les aides au titre de projets et de voyages et l'établissement d'orientations générales pour les activités futures en matière d'aides.

14. Le Conseil a reçu des représentants des gouvernements donateurs et d'autres gouvernements intéressés, des membres du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme chargés d'autres activités en rapport avec le mandat du Fonds et des représentants d'autres organismes des Nations Unies.

15. Dans le cadre de l'examen du point de son ordre du jour relatif aux faits nouveaux intervenus au sein du système des Nations Unis concernant les mandats pertinents, le Conseil s'est entretenu avec des fonctionnaires du Groupe de la mobilisation des ressources et de la Section des communications du Haut-Commissariat, ainsi que du secrétariat du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, et a été informé du travail récemment accompli par le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

16. L'équipe d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne a présenté aux membres du Conseil un exposé sur les conclusions préliminaires de l'évaluation du Fonds, dont ces derniers ont débattu en attendant de l'examiner plus avant lorsque les conclusions feraient l'objet d'un projet de rapport écrit.

A. Situation financière du Fonds

17. Selon les informations présentées à la douzième session du Conseil par l'administration du Haut-Commissariat, le Fonds disposait de 469 909 dollars provenant des nouvelles contributions versées depuis la onzième session (voir le tableau ci-après) ainsi que du solde non dépensé de l'exercice précédent.

Liste des contributions reçues pour la douzième session[a]

Donateur	*Montant (dollars É.-U.)*	*Date du versement*	*Nombre de contributions*
Afrique du Sud	8 104,65	9 février 2006	7
Arabie saoudite	20 000,00	26 avril 2006	3
Belgique	32 894,14	11 janvier 2007	1
Chypre	7 376,92	10 avril 2006	4
Grèce	26 350,46	4 décembre 2006	3
Irlande	59 241,71	16 mars 2006	3
Israël	5 000,00	15 décembre 2005	3
Israël	5 000,00	21 décembre 2006	4
Japon	25 000,00	20 novembre 2006	8
Luxembourg	32 894,14	7 février 2007	4
Saint-Siège	1 500,00	26 juin 2006	7
Thaïlande	2 376,00	14 février 2007	2
Turquie	10 000,00	5 juillet 2006	2
Prateep Hata	310,08	8 février 2006	1
Yorio Shiokawa	379,00	14 mars 2006	12
Enseignants et élèves de l'Instituto Tecnico Commerciale Statale	848,27 731,22	19 janvier 2006 22 mai 2006	14 15
Oscar Romero Albino (Italie)	595,37	15 janvier 2007	16
Susan Morris	1 500,00	8 mars 2006	1
Harry Parsekian	250,00	9 octobre 2006	1
David Weissbrodt	350,00	12 février 2007	2
Total	**240 725,96**		

[a] D'après des données provenant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

B. Examen des aides financières au titre de voyages approuvées en 2006

18. Le Conseil a examiné la participation des bénéficiaires d'aides au titre de voyages qui avaient assisté à la session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en 2006 et noté que 7 des 12 bénéficiaires sélectionnés avaient assisté à la session écourtée aux dates révisées auxquelles celle-ci s'était tenue.

19. Le Conseil a écouté le compte rendu de M. de Souza Martins, qui l'avait représenté à la session et avait présenté le point de l'ordre du jour du Groupe de travail relatif aux activités du Fonds.

20. Le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur les deux réunions avec les bénéficiaires organisées par celui-ci au début et à la fin de la session du Groupe de travail. Ces réunions avaient pour objet de répondre aux questions des bénéficiaires et de leur offrir l'occasion d'un échange de vues.

21. Dans sa résolution 2006/17, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a exprimé sa gratitude aux victimes de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage et à leurs représentants pour la précieuse contribution qu'ils avaient apportée à une vision authentique de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage qui subsistent, leur participation à la session du Groupe de travail ayant été facilitée par les dons provenant du Fonds.

C. Examen des aides financières au titre de projets approuvées pendant la période allant de 2001 à 2006

22. Le Conseil a examiné les rapports descriptifs et financiers sur l'emploi des aides financières versées au titre de projets de 2001 à 2006 et a adopté des recommandations en conséquence. Dans ce cadre, le Conseil a recommandé de clore le dossier pour 32 projets, les organisations concernées ayant présenté des rapports descriptifs et financiers satisfaisants sur l'emploi des fonds. Dans certains cas, le Conseil a recommandé que le secrétariat demande aux équipes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme présentes sur le terrain ou au PNUD d'aider au suivi et à l'évaluation des projets.

23. Le Conseil a noté avec satisfaction la coopération accrue avec les bureaux extérieurs.

D. Examen des nouvelles demandes d'aides financières au titre de voyages et recommandations

24. Avant d'entamer ses délibérations, le Conseil a entendu un exposé du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage faisant le point de la situation quant à sa session suivante. Il était prévu que le Conseil des droits de l'homme prendrait, avant la fin du mois de juin 2007, des décisions au sujet des mécanismes consultatifs spécialisés qui s'acquitteraient à l'avenir des fonctions de l'organe dont relevait le Groupe de travail et de ce dernier. Des discussions étaient en cours concernant la forme définitive que revêtiraient ces mécanismes et les dates auxquelles se tiendrait une session.

25. Le Conseil a examiné 23 demandes d'aides financières au titre de projets, portant sur un montant d'environ 64 909 dollars, qui émanaient de représentants d'ONG, notamment de victimes des formes contemporaines d'esclavage dans 12 pays.

26. À la lumière des critères de sélection, le Conseil a recommandé l'octroi provisoire de quatre aides au titre des frais de voyage d'un montant total estimé à 9 465 dollars, afin de permettre aux bénéficiaires d'assister à la trente-deuxième session du Groupe de travail. Étant donné toutefois que les dates de la session n'étaient pas encore arrêtées et que les frais de voyage pouvaient varier considérablement selon celles qui seraient retenues, le Conseil a décidé d'allouer 11 000 dollars à ce poste dans le plan de dépenses. Sous réserve que toutes les conditions prévues pour l'octroi des aides soient remplies, celles-ci devraient toutes avoir été versées suffisamment longtemps avant la prochaine session du Groupe de travail.

27. Le Conseil a précisé que, dans l'attente d'une décision concernant la session de 2007 du Groupe de travail, ces fonds devraient être réservés pour financer les frais de voyage des participants représentant des ONG. Dans le cas où aucune décision n'aurait été prise au 31 juillet 2007, le Conseil a recommandé qu'ils soient réaffectés au financement d'aides financières au titre de projets.

28. Le Conseil a recommandé que soient autorisées les dépenses de voyage nécessaires pour que son président ou un autre de ses membres puisse participer à la trente-deuxième session du Groupe de travail, qui se tiendrait éventuellement à Genève en 2007. Le représentant du Conseil présenterait le rapport concernant le Fonds dans le cadre de l'examen du point pertinent de l'ordre du jour, et rencontrerait et présenterait au Groupe de travail les bénéficiaires d'aides financières au titre de voyages assistant à la session.

29. Le Conseil a recommandé que le secrétariat du Groupe de travail, ou de tout autre organe consultatif spécialisé constitué à l'avenir, continue d'être invité à l'informer à sa session annuelle des domaines prioritaires signalés par le Groupe de travail, afin qu'il puisse en tenir compte pour la sélection des demandes d'aides financières au titre des frais de voyage, ainsi que pour examiner les domaines de coopération possible.

E. Examen des nouvelles demandes d'aides financières au titre de projets et recommandations

30. Le Conseil a examiné 129 demandes d'aides financières au titre de projets, portant sur un montant d'environ 1 688 482 dollars. Sur ce total, 36 provenaient de pays d'Afrique [Burkina Faso (2), Bénin (1), Cameroun (3), Ghana (5), Kenya (5), Niger (4), Nigéria (5), Ouganda (8), République centrafricaine (1), République démocratique du Congo (2)]; 5 étaient soumises par des pays d'Amérique du Nord et du Sud [Argentine (2), Canada (1), Colombie (2)]; 73 par des pays d'Asie [Bangladesh (6), Inde (57), Iraq (1), Népal (2), Pakistan (5), Sri Lanka (1), Thaïlande (1)]; et 15 par des pays d'Europe et d'autres parties du monde [Arménie (1), Azerbaïdjan (2), Espagne (2), Géorgie (1), Israël (1), Roumanie (1), Russie (6), Serbie (1)].

31. À la lumière des critères de sélection, le Conseil d'administration a recommandé l'octroi de 33 aides financières au titre de projets, pour un montant total de 269 200 dollars. Ultérieurement, une aide a été annulée pour des raisons techniques et une aide supplémentaire a été approuvée, portant le montant total à 272 200 dollars. Les bénéficiaires de ces aides sont des organisations non gouvernementales travaillant dans 22 pays : 6 en Afrique [Burkina Faso (1), Cameroun (1), Kenya (1), Niger (2), Nigéria (1), Ouganda (1)]; 3 en Amérique du Nord et du Sud [Argentine (2), Canada (1)]; 16 en Asie [Bangladesh (1), Inde (8), Iraq (1), Népal (2), Pakistan (1), Sri Lanka (1), Thaïlande (1)]; et 8 en Europe et dans d'autres pays [Azerbaïdjan (2), Espagne (1), Géorgie (1), Israël (1), Roumanie (1), Russie (1), Serbie (1)].

32. Le Conseil a recommandé que, si des fonds devenaient disponibles du fait de l'annulation de certaines aides ou de certains voyages, le secrétariat les alloue à des organisations dont les demandes d'aide au titre de projets avaient été approuvées mais n'avaient pu être que partiellement satisfaites faute de ressources suffisantes.

33. Le Conseil a tenu compte de la dimension sexospécifique et de la répartition entre pays et entre régions lorsqu'il a examiné les demandes d'aide au titre de frais de voyage et de projets.

F. Collecte de fonds

34. Sur la base des fonds disponibles, le Conseil a adopté son plan de dépenses révisé pour 2007.

35. Le Conseil a tenu sa réunion annuelle avec les gouvernements donateurs, réguliers ou récents, les gouvernements intéressés et d'autres donateurs le jeudi 15 février. Y ont participé les représentants des pays suivants : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Belgique, Brésil, Chili, Danemark, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mauritanie, Pays-Bas, Qatar, le Saint-Siège et Thaïlande.

36. Le Président et les membres du Conseil ont remercié les donateurs de leurs généreuses contributions au Fonds et ont donné des exemples de la manière dont celles-ci aidaient les victimes des formes contemporaines d'esclavage.

37. Les représentants de plusieurs États ont manifesté leur soutien au Fonds et à son action. Le représentant des Pays-Bas a informé le Conseil que son gouvernement avait fourni des ressources supplémentaires pour financer l'évaluation du Fonds et exprimé l'espoir que les résultats de cet exercice seraient bientôt disponibles. Les représentants d'autres États se sont dits eux aussi intéressés par les conclusions de l'évaluation du Fonds et préoccupés par la question de la forme et des fonctions d'un futur organe consultatif spécialisé, y compris l'éventuel maintien du Groupe de travail et l'éventuelle nomination d'un rapporteur spécial sur l'esclavage. La Thaïlande a informé le Conseil de sa récente contribution au Fonds.

38. Le Conseil s'est également entretenu avec le chef du Groupe de la mobilisation des ressources du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Suite à cet entretien, le Conseil a décidé d'étudier des moyens novateurs de collecter des fonds, en sollicitant notamment le secteur privé.

39. Le Conseil est convenu d'envoyer, au plus tard en septembre 2007, une lettre signée de son président à toutes les missions et délégations permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève afin d'inviter leurs gouvernements à verser des contributions au Fonds, lettre qui servirait aussi aux membres du Conseil lors de leurs activités de suivi dans leurs régions respectives pour contacter les gouvernements et d'autres donateurs potentiels.

G. Examen général des activités du Fonds

40. Le Conseil a rappelé la recommandation qu'il avait formulée à sa onzième session tendant à ce que soit entrepris un examen général des activités du Fonds. Il faudrait à cet effet s'inspirer de l'expérience récente du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, en tenant compte des différences entre l'un et l'autre dans la nature de leur travail et dans leur dimension.

41. Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un examen du Fonds de novembre 2006 à janvier 2007. Cet examen avait pour objet d'évaluer l'utilité du

Fonds et le degré d'efficience et d'efficacité de son fonctionnement. Le projet de document contenant les conclusions préliminaires a été discuté avec le secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme le 2 février 2007, puis présenté au Conseil d'administration le 12 février 2007.

42. Il ressort des conclusions initiales que le Fonds a apporté avec succès une aide directe à un certain nombre de petites organisations non gouvernementales locales qui soutiennent les victimes des formes contemporaines d'esclavage. Les bénéficiaires appréciaient la facilité d'accès aux aides financières et, dans certains cas, le financement de départ assuré par le Fonds avait permis de lancer de nouvelles initiatives.

43. Certaines améliorations étaient nécessaires, comme le renforcement de la présélection des demandes d'aides, la mise en place de systèmes de gestion de l'information ou un suivi des projets permettant de s'assurer que les fonds versés allaient à ceux à qui ils étaient destinés.

44. À la lumière des conclusions initiales, le Conseil a recommandé ce qui suit :

a) Des mesures additionnelles devraient être prises pour renforcer la présélection des bénéficiaires, en commençant avec les aides approuvées à la session en cours;

b) Le secrétariat devrait prendre des mesures pour informatiser la gestion du Fonds, en adaptant les outils actuellement mis au point pour le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture;

c) Le texte de la lettre d'acceptation et les conditions qui y sont stipulées devraient être révisés pour les aligner sur l'accord type du Haut-Commissariat en matière d'aides, et il faudrait y ajouter une clause demandant aux organisations de joindre à la lettre une feuille d'accompagnement paraphée par l'établissement bancaire;

d) Le secrétariat devrait étudier la possibilité de réunions régionales avec les bénéficiaires du Fonds en cas de dissolution du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, de façon que les représentants d'organisations non gouvernementales et les victimes des formes contemporaines d'esclavage disposent d'une nouvelle enceinte;

e) Un point intitulé « Suivi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne » devrait être inscrit à l'ordre du jour de la session de 2008.

45. Le Conseil a remercié le Bureau des services de contrôle interne de sa collaboration et déclaré attendre avec intérêt son rapport final.

H. Sensibilisation

46. Le Conseil a noté que le 25 mars 2007 marquerait le bicentenaire de la fin officielle de la traite transatlantique et a exprimé son vigoureux soutien aux manifestations qu'il était prévu d'organiser partout dans le monde pour commémorer cet événement.

47. Le Conseil a en outre souligné l'importance de la célébration chaque année de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (le 2 décembre) afin de sensibiliser l'opinion publique à cette question.

48. Le Conseil a recommandé que le secrétariat s'assure que les documents d'information existants, tels que la brochure intitulée *Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage* et la publication spéciale intitulée *Abolir l'esclavage et ses formes contemporaines* demeurent disponibles et continue de les diffuser largement.

49. Le Conseil a noté que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme avait renforcé ses capacités en matière de communication et recommandé qu'il étudie les moyens de rendre accessible l'abondante documentation existante sur les activités du Fonds (photographies et témoignages de personnes ayant bénéficié d'une aide du Fonds) de façon à donner un visage humain à l'action de ce dernier, et qu'il réfléchisse à l'utilisation d'autres moyens de communication visant le grand public.

50. Le Conseil a recommandé que le Haut-Commissariat encourage ses bureaux locaux, ses rapporteurs spéciaux, et ses autres partenaires à diffuser des informations sur le Fonds.

51. Compte tenu des changements en cours dans les mécanismes compétents en matière de droits de l'homme, le Conseil a recommandé que la fiche d'information n° 14 du Haut-Commissariat sur les formes contemporaines d'esclavage soit révisée dès que possible afin d'y faire figurer une référence aux activités du Fonds et du Conseil.

VI. Mise en œuvre des recommandations adoptées à la douzième session

52. Les recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa douzième session ont été approuvées le 21 mars 2007 par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Du fait de l'établissement du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage n'a pas tenu sa trente-deuxième session. Le versement des aides accordées à 30 des 33 projets avait été approuvé et effectué au 15 juin 2007[1].

VII. Évaluation du fonctionnement du Fonds

53. Comme le Conseil d'administration l'avait recommandé à sa onzième session, le Bureau des services de contrôle interne a procédé, de novembre 2006 à janvier 2007, à un examen général des activités du Fonds, en s'inspirant de l'expérience récente du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, en vue d'évaluer l'utilité du Fonds et d'améliorer l'efficience et l'efficacité de ce dernier, et a présenté ses conclusions à la Haut-Commissaire en juin 2007[2].

54. Les mesures que le secrétariat du Fonds aura prises pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'examen général seront exposées dans le

---

[1] Pour deux des projets restants, le versement sera approuvé après réception de l'accord signé par l'organisation bénéficiaire et confirmation par celle-ci des données bancaires, et pour le troisième après confirmation du compte bancaire.

[2] Le texte du rapport du Bureau des services de contrôle interne peut être obtenu auprès du Secrétariat.

prochain rapport du Secrétaire général, que celui-ci présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

VIII. Évaluation des besoins pour 2008

55. Le montant total de demandes de subvention reçues s'est élevé à environ 1 625 732 dollars en 2007. Le Conseil a été en mesure de recommander l'octroi d'aides financières s'élevant à environ 278 665 dollars. À son avis, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et de satisfaire les nouvelles demandes prévues pour 2007, il faudrait que le Fonds reçoive de nouvelles contributions d'un montant au moins égal à 793 500 dollars avant sa treizième session[3], dont il a été recommandé qu'elle se tienne du 4 au 8 février 2008.

IX. Comment verser des contributions au Fonds

56. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres entités privées et publiques peuvent verser des contributions au Fonds. Les donateurs sont priés de faire figurer sur l'ordre de paiement la mention suivante : « For the Slavery Fund, account SH » (Pour le Fonds pour la lutte contre l'esclavage, compte SH). Pour obtenir des renseignements sur la procédure à suivre, prière de contacter le secrétariat à l'adresse suivante :

Secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone : + (41) (22) 928 9737 ou (41) (22) 928 9164
Télécopie : + (41) (22) 928 9066.

X. Conclusions et recommandations

57. Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage prend note de l'intérêt grandissant des organisations non gouvernementales pour le Fonds et du nombre croissant de demandes d'aide recevables qui parviennent au secrétariat. Pour être en mesure de satisfaire une part suffisante des nouvelles demandes prévues pour 2008, il faudrait que le Fonds reçoive un apport additionnel d'au moins 793 500 dollars des États-Unis avant l'ouverture de la treizième session du Conseil.

58. Le Conseil d'administration invite les gouvernements à verser des contributions permettant d'accroître les ressources dont dispose le Fonds de contributions volontaires et d'apporter une aide aux victimes de l'esclavage. Les donateurs sont priés de verser leurs contributions avant la fin de l'année 2007 de

[3] Selon le plan de dépenses approuvé par le Conseil d'administration.

façon que leur contribution soit dûment comptabilisée par le Trésorier de l'ONU avant la session annuelle du Conseil.

Annexe

Liste des aides financières au titre de projets approuvées par le Conseil d'administration à sa douzième session

Organisation	*Pays*	*Titre du projet ou domaine d'activité*	*Montant approuvé (dollars É.-U.)*
Defensa de Niñas y Niños Internacional	Argentine	Prevención y erradicación de la trata y el tráfico de niños en zonas de frontera con fines de modalidades actualess de esclavitud	5 000
Erradicación del Trabajo Infantil para la Reinserción Escolar	Argentine	Explotación sexual comercial infantil, una problemática que se agrava en países del tercer mundo	10 000
Initiative Group on Human Rights Protection in Nagorny Karabakh	Azerbaïdjan	Prevention of trafficking and protection of women's rights of more vulnerable strata of society	9 000
Yuva Humanitarian Center	Azerbaïdjan	Monitoring and analysis of the adoption of orphan children in Azerbaijan as a preventive measure against the trafficking of children	9 200
Hotline Human Rights Bangladesh	Bangladesh	Child rights and education	10 000
GRADE-FRB	Burkina Faso	« Teenbguundum » (pour combattre la traite des enfants et des femmes)	15 000
Catholic Relief Services – Cameroun	Cameroun	Projet d'assistance aux enfants victimes de la traite des départements de la Mezam et du Boyo (province du Nord-Ouest du Cameroun)	5 000
New Opportunities for Women Canada	Canada	Residential safe home programme	1 000
Democrat Women's Organization	Géorgie	Information is power: preventing human trafficking	8 000
Sarvdeshik Arya Yuwak Parishad	Inde	Eradication of child marriage	5 000
The Cuddapah Rural Development for youth welfare Samithi	Inde	Primary health and education as well as other development activities for bonded child labourers	7 000
All India Women's Conference	Inde	Adhar (women's own ground) to live in dignity	7 000
VEDIKA	Inde	Hope for life	10 000
Association for the Social, Educational and Charitable Activities for the Poor Communities	Inde	Child labour rehabilitation programme in Renigunta, Chittoor District	7 000
Social and Economic Assistance for Rural and City Habitant	Inde	Human rights campaign for eunuchs	7 000
Integrated Rural Development Organisation	Inde	Bonded labour rehabilitation programme in Ananthapuram District	7 000
Voluntary Action for Integrated Development Society	Inde	Programme for the reformation and rehabilitation of girls (Jogins) exploited for the purpose of sexual slavery	10 000
New Iraqi Woman Organization	Iraq	Training courses for war orphans on computerization and sewing	10 000

Organisation	*Pays*	*Titre du projet ou domaine d'activité*	*Montant approuvé (dollars É.-U.)*
Hotline for Migrant Workers	Israël	Combating trafficking for labour	7 000
Ogiek Peoples' Development Program	Kenya	Freeing Ogiek community minds from misuse and slavery	7 000
Minnesota Advocates for Human Rights (USA)	Népal	Sankhu-Palubari community school project	5 000
Children-Women in Social Service and Human Rights	Népal	Ending slavery practices in domestic work	14 000
Organisation pour la prévention du travail des enfants au Niger	Niger	Aide aux enfants victimes des pires formes de travail sur le site d'orpaillage de Komababgou	11 000
Association Timidria	Niger	Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique de 50 femmes victimes de l'esclavage dans les départements d'Abalak et de Tchintabaradène (région de Tahoua, Niger)	10 000
Network for Justice and Democracy	Nigéria	Strategies to combat human trafficking through mobilization, research and advocacy	10 000
Identity, Merge and Action	Pakistan	Rehabilitation of children working in hazardous conditions	10 000
World Vision International	Roumanie	Stop using Roma and Romanian children for begging	5 000
Irkutsk Public Organization, Crisis Center for Women	Fédération de Russie	Increasing understanding and awareness of human trafficking among Russian youth	10 000
ASTRA – Anti-trafficking action	Serbie	Daily centre for trafficking survivors and support of the referral mechanism in implementing the human rights approach	10 000
Adoratrices – Proyecto Esperanza	Espagne	Proyecto Esperanza	5 000
World Vision Lanka	Sri Lanka	Improving the implementation of the rights of street children in Sri Lanka	6 000
Hill Area and Community Development Foundation	Thaïlande	Tribal youth development for anti-trafficking	10 000
Huys Link Community Initiative	Ouganda	Community action against child labour project	10 000
Total : 33 projets			**272 200**